

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Frasne

Arrondissement de Pontarlier

Commune de Métabief

Nombre de membres

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 14
- Ayants donné procuration : 2
- Absents :

Date de la convocation :
30/06/2026

Délibération n°2026-F-01

Résultat du vote : **APPROUVÉ**

Pour : 14
Contre :
Abstention :

**Délibération certifiée
exécutoire.**

Extrait transmis
contrôle de légalité le : 21/07/26

Publié le : 21/07/2026

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 06 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 06 juillet, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 30 juin 2026, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

Présents :

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Lucie Rousselet-Jurcevic, Bénédicte Lavier, Francis Meuterlos, Dylan Magnin, Christelle Demart, Xavier Colisson, Thibault Decreuse, Philippe Bizet, Véronique Saget, Clothilde Salah.

Excusés : Charlotte Chassard, Florence Collino, Mickaël Linares.

Absent :

Pouvoirs : Charlotte Chassard à Francis Meuterlos, Florence Collino à Bénédicte Lavier.

Secrétaire : Francis Meuterlos

OBJET : MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL

M. le Maire rappelle qu'à la création de France Services, c'est la Directrice des services qui a pris en charge une partie de l'accueil des usagers, afin d'assurer au plus vite le lancement du service.

Depuis, un agent a été recruté, à 80 %.

Le service étant à présent bien en place et pour faire face à la demande tout en libérant la Directrice de ces missions, il est proposé, en accord avec l'employé, d'augmenter son temps de travail.

Pour rappel la participation financière des services de l'État est de 50 000 € par an.

Le Conseil municipal

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le budget de la collectivité ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant les nécessités de service et l'évolution des besoins de la collectivité ;

Considérant qu'il convient d'augmenter le temps de travail de l'emploi d'agent d'accueil administratif et France Services afin d'assurer la continuité et le bon fonctionnement du service ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

Article 1 – Le temps de travail de l'emploi de agent d'accueil administratif et France Services, occupé par un agent relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, est porté de 28 heures

hebdomadaires à 35 heures hebdomadaires, à compter du 01/08/2026.

Article 2 – Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Article 3 – Les crédits nécessaires seront pris sur les excédents budgétaires 2026 du budget général de la collectivité.

Article 4 – Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Métabief,

Le Maire

Gérard DEQUE

